

ANNEXE I

Année scolaire 2020-2021



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Maine-et-Loire
éducation
nationale



Demande de travail à temps partiel de droit ou reprise à temps complet à l'issue d'un temps partiel de droit

- Première demande Reprise à temps complet
 Changement de quotité Renouvellement (quotité reconduite)

Je soussigné(e)

Nom d'usage : Prénom.....

Nom de famille.....

Exerçant à (numéro RNE de l'école) : 049 _____ (4 chiffres + 1 lettre)

En qualité de : maître contractuel ou agréé définitif provisoire

Etablissement d'exercice :

Commune déléguée : Commune :

Ecole : sous contrat d'association N°..... sous contrat simple N°.....

Intention de participer aux opérations du mouvement départemental 2020 : OUI NON

SOLLICITE UN REPRISE A TEMPS COMPLET

L'autorisation de reprendre à temps complet à compter du 01/09/2020
(demande à adresser avant le 31 janvier 2020)

L'autorisation de réintégrer mes fonctions à temps complet à l'issue de mon temps partiel de droit (3 ans de mon enfant) à compter du

SOLLICITE UN TEMPS PARTIEL DE DROIT

L'autorisation de travailler à temps partiel de droit à compter du 01/09/20 pour :

Raisons familiales élever un enfant de moins de 3 ans :

date de naissance ou date de l'adoption de l'enfant : ____ / ____ / ____

Pour donner des soins au conjoint, enfant ou ascendant (joindre les pièces justificatives pour chaque motif)

En cas de handicap relevant de l'obligation d'emploi

DURÉE :

1^{ère} demande à compter du / / et jusqu'à la fin de l'année scolaire (31/08/21)

Renouvellement :

pour l'année scolaire 2020-2021

du 1er septembre 2020 au/...../..... (jour du 3^{ème} anniversaire de l'enfant ou de son arrivée au foyer) suivi de :

Transformation en TP sur autorisation jusqu'au 31/08/2021

Réintégration à temps complet



2 mois avant la date de fin du temps partiel de droit, faire une demande de temps partiel sur autorisation (cf imprimé annexe II)

Ecoles fonctionnant sur un rythme scolaire 4 jours

- 50 % service hebdomadaire organisé sur 2 journées devant élèves (2 journées libérées)
- 75 % service hebdomadaire organisé sur 3 journées devant élèves (1 journée libérée)
- 50 % annualisé, service de 4 journées du 01/09/2020 au 29/01/2021
- 50 % annualisé, service de 4 journées du 01/02/2021 au 06/07/2021
- 80 % annualisé

Souhaite bénéficier pour l'année scolaire 2020/2021 de la mise en œuvre du temps partiel annualisé de droit à 80 %.

J'ai pris bonne note que mon enfant doit avoir moins de 3 ans durant toute l'année scolaire 2020/2021 ou que la date anniversaire de ses 3 ans interviendra entre le 7 juillet et le 31 août 2021.

7 semaines à temps complet	29 semaines à temps partiel
Du 1 ^{er} Septembre 2020 au 16 octobre 2020	Du 2 novembre 2020 au 6 juillet 2021

Ecoles fonctionnant sur un rythme scolaire 4,5 jours

- 50 % service hebdomadaire organisé sur 2 journées devant élèves (2 journées libérées) + 1 demi-journée 1 mercredi sur 2
- 75 % service hebdomadaire organisé sur 3 journées devant élèves (1 journée libérée) + 1 demi-journée 3 mercredis matin sur 4
- 50 % annualisé, service de 4 journées du 01/09/2020 au 29/01/2021
- 50 % annualisé, service de 4 journées du 01/02/2021 au 06/07/2021
- 80 % annualisé

Souhaite bénéficier pour l'année scolaire 2020/2021 de la mise en œuvre du temps partiel annualisé de droit à 80 %.

J'ai pris bonne note que mon enfant doit avoir moins de 3 ans durant toute l'année scolaire 2020/2021 ou que la date anniversaire de ses 3 ans interviendra entre le 7 juillet et le 31 août 2021.

7 semaines à temps complet	29 semaines à temps partiel
Du 1 ^{er} septembre 2020 au 16 octobre 2020	Du 2 novembre 2020 au 6 juillet 2021

→ Je m'engage à n'exercer aucune autre activité rémunérée pendant ma période d'exercice des fonctions à temps partiel.

Fait à _____, le _____
Signature :

Observations éventuelles du Chef d'établissement sur l'organisation du service :

Fait à _____, le _____
Signature
Chef d'établissement

Document à renvoyer au Service des moyens 1^{er} degré de la Direction académique et à la DDEC pour le 7 février 2020